

COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2008

L'an deux mil huit, le neuf juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 3 juillet 2008

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, R. CARSAÑA, J. Ph. PROVOST, B. LACOSTE, E. BANOS, G. BELIN, R. BIARNES, C. BUZOS, Cl. DUBOURG, D LESCURE, R. PASTOL, P. PEIGNEY, S. VALLOIR.

REPRESENTES : Ph. VINCENT (procuration à Ph. DUBOURG), P. URBANO (procuration à G. BELIN)

Secrétaire de séance : Brigitte LACOSTE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Délibérations
- ⇒ Questions diverses

1) FDAEC 2008

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.). La répartition cantonale a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **10 973.60 €**.

Le Conseil Municipal décide d'affecter cette dotation aux programmes d'investissements suivants :

⇒ Acquisition d'une tour d'entraînement de basket
pour un montant de 3 336.49 €HT soit 3 990.45 €TTC

⇒ Acquisition de miroirs routiers et panneaux de voirie
pour un montant total de 2 528.78 €HT soit 3 024.42 €TTC

⇒ **Aménagements** paysagers dans le cadre **d'un** chantier école
pour un montant total de 9 520 €HT soit 9 520 €TTC (pas de TVA)

soit un total d'investissements de **15 385.27 €H.T.** - **16 534.87 €T.T.C.**

Le financement complémentaire sera assuré par autofinancement pour **5 561.27 €**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2) INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS

Le conseil municipal à l'unanimité, souhaite encourager Christian LAGARDERE, Adjoint Technique Principal, dans l'exercice de ses fonctions, par le biais d'une augmentation de salaire.

A compter du 15 juillet 2008, ce dernier percevra une prime mensuelle sous forme d'Indemnités d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP) dont le montant sera fixé par arrêté.

3) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC FREE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La Société FREE, opérateur de télécommunication, souhaite procéder au dégroupage de l'accès à la boucle locale du Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA), dans le cadre de l'extension de ses réseaux. Pour cela, il est nécessaire d'implanter une baie de localisation distante sur la parcelle communale sise lieu-dit « Le Bourg », cadastrée section C, N° 112.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société FREE pour cette implantation. En contrepartie, une indemnité globale et forfaitaire de 3000 €, sera versée à la commune, à titre d'occupation du domaine public.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4) ADOPTION MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DE BUDOS

Par délibération du 22 mai 2008, le Syndicat des Eaux de BUDOS a décidé de modifier l'article 2 des statuts du Syndicat qui sera désormais ainsi libellé : « **Le siège du Syndicat est fixé à BUDOS** ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.

5) INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE A MADAME PAULETTE REYNAUD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'indemnité de gardiennage de l'église n'est plus attribuée au prêtre depuis 2004.

Il indique au conseil que Madame Paulette REYNAUD ouvre et nettoie bénévolement l'église depuis de nombreuses années et demande qu'une indemnité lui soit allouée, à ce titre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'allouer à Madame Paulette REYNAUD, une indemnité annuelle de gardiennage de l'église d'un montant de **400 €**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6) DESIGNATION D'UN ELU REFERENT « COORDINATION SECURITE ROUTIERE »

A la demande des services préfectoraux, Monsieur Robert CARSANA est nommé par le conseil municipal à l'unanimité, « élu **réfèrent** en matière de sécurité routière ».

7) ELECTION A LA CDC D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

A la suite des démissions adressées à la Communauté de Communes du Canton de PODENSAC par Monsieur Philippe DUBOURG, délégué titulaire et par Monsieur Claude DUBOURG délégué suppléant, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

A l'issue du dépouillement du vote, à bulletin secret, Monsieur Robert CARSANA est élu délégué titulaire et Monsieur Philippe DUBOURG, délégué suppléant.

8) ENTREPRISES RETENUES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE -PARKING ET CITY STADE- ET LA FOURNITURE D'UN CITY STADE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion de la Commission d'Appel d'offres du 12 juin dernier au cours de laquelle les candidatures concernant d'une part les travaux de voirie -aménagement d'un parking poids lourds et aire de jeux- et d'autre part la fourniture et l'aménagement d'un City Stade, ont été examinées.

La commission d'appel d'offre a retenu l'offre présentée par l'Entreprise SATTANINO pour les travaux de voirie -aménagement d'un parking poids lourds et aire de jeux- et l'offre présentée par l'entreprise K.A.S.O. pour la fourniture et l'aménagement d'un City Stade.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

CONFIRME le choix de la Commission d'Appel d'offres du 12 juin à savoir :

➤ Travaux de voirie -aménagement d'un parking poids lourds et aire de jeux- :

Devis de l'**Entreprise SATTANINO - ZI Basses Combes- 33410 CADILLAC**

accepté pour un montant de **74 915 €HT** soit **89 598.34 €TTC**

➤ la fourniture et l'aménagement d'un City Stade

Devis de l'**Entreprise KASO - 3 Avenue Gustave Eiffel- 33510 ANDERNOS LES BAINS**

accepté pour un montant de **31 000 €HT** soit **37 076 €TTC**

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9) VIREMENTS DE CREDITS : TRAVAUX AU PONT DU PEYREY & ACHAT DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE

Monsieur DUBOURG expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2008 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Dépenses imprévues (DF)	022	5 800 €		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	5 800 €
Virement de la section de fonctionnement (RI)			021	5 800 €
Achat matériel (DI)			2188 0117	1 600 €
Travaux pont du Peyrey (DI)			2152211	4 200 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.
Délibération adoptée à l'unanimité.

10) EGLISE SAINT LAURENT D'ILLATS : MODIFICATION DE LA SUBVENTION DE LA DRAC (TRANCHE CONDITIONNELLE)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une correspondance émanant des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles l'informant que l'opération « encastrement des réseaux, intérieur et décoration murale » a été retenue sur l'exercice budgétaire 2008 alors qu'elle devait être programmée en 2009. Toutefois la partie « mise en valeur liturgique » ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre ne sont pas subventionnables.

Le plan de financement prévu par délibération du 13 décembre 2007 est donc modifié. Il convient d'actualiser ce dossier.

Le coût total de cette tranche est estimé à :

Total des travaux HT :	139 824.24 €
Dont	
Honoraires HT :	13 982.42 €
Total Travaux et Honoraires HT :	153 806.66 €
Soit TTC	183 952.76 €
(dont TVA	30 146.10 €)

Condition d'attribution de la subvention par la DRAC :

Montant HT de la dépense subventionnable par la D.R.A.C. hors mise en valeur liturgique et honoraires de maîtrise d'œuvre)	120 495.40 €
Participation Etat	15 %
Subvention Etat	18 074.31 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

CHARGE Monsieur le Maire de déposer un nouveau dossier de demande de subvention pour cette tranche, auprès de l'Etat

ACCEPTTE le plan de financement suivant :

❖ ETAT DRAC (15 % de 120 495.40 €)	18 074.31 €
• Conseil Régional (15 % du montant H.T. plafonné)	23 000.00 €
❖ Conseil Général (plafonné)	30 000.00 €
❖ Autofinancement + emprunt	112 878.45 €

TOTAL TTC

183 952.76 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce concernant cette demande de subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11) AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Comme chaque année, le conseil municipal décide d'augmenter le prix du ticket de cantine, à compter du **1^{er} septembre 2008** :

➤ pour les élèves, le coût du ticket passera de 1.90 € à **1.95 €**

➤ pour les adultes (enseignants ou personnel extérieur) le coût du ticket passera de **3.80 € à 3.90 €**

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21 heures 45**.

LE MAIRE,

LA SECRETAIRE,

LE CONSEIL,